

1. **Psammodromus hispanicus** FITZ., N. Class. Rept., 1826, p. 52 ; BOULGR., Cat. Liz. III, 1887, p. 47 et Monog. Lacert., II, 1921, p. 167. — *Lacerta edwardsiana* DUGÈS, Ann. Sc. nat., XVI, 1829, p. 386, pl. XIV. — *Psammodromus edwardsii* DUM. BIER., Erp. Gén., V, 1839, p. 239. — *Psammodromus edwardsianus* MERTENS, Abh. Senck. naturf. Ges., XXXIX, 1925, p. 81. — *Psammodromus hispanicus* MERTENS, l. cit., p. 82. — *Psammodromus cinereus* BONAP., Ann. Sc. nat. (2), XII, 1839, p. 62, pl. IV, fig. 1 et Icon. Faun. Ital., Amf. (1841).

Des deux sous-espèces actuellement connues, la forme *edwardsianus* (comprenant la var. grise *cinereus*) habite le S. de la France et l'Est de l'Espagne.

Narine séparée de la postnasale et de la première labiale par une bande étroite. Une simple postnasale. Loréale antérieure plus courte que la seconde (exceptionnellement absente). Quatre (rarement 3 ou 5) labiales antérieures à la sous-oculaire. Pas de granules entre les supraoculaires et les supraciliaires. Occipitale habituellement plus petite que l'interpariétale. Une, deux ou trois temporales supérieures agrandies, souvent présentes, les autres irrégulières, lisses ou obtusément carénées, généralement avec une plaque tympanique distincte. Pli gulaire plus ou moins visible, au moins sur les côtés, 15 à 22 écailles gulaires sur une ligne droite entre le collier et les plaques postmentonnières. Collier faiblement marqué composé de 6 à 10 écailles arrondies. Plaque sous-oculaire ne bordant pas généralement la lèvre, située entre les 4^e et 5^e labiales. 34 à 42 séries d'écailles autour du milieu du corps, fortement carénées, celles des côtés passant graduellement parmi les ventrales qui sont plus larges que longues et formant 6 séries longitudinales (la série médiane et la série externe plus étroite que les deux autres) et 24 à 31 séries transversales. Plaque préanale modérée ou plutôt grande, bordée par un ou deux demi-cercles de petites plaques.

Le membre postérieur rabattu sur le corps atteint le poignet ou le coude chez la ♀, l'aisselle, l'épaule, le collier ou au delà chez le ♂. Lamelles sous-digitales fortement bicarénées, épineuses, au nombre de 19 à 23 sous le

4^e orteil. 10 à 15 pores fémoraux de chaque côté. Queue environ 1 1/2 à 2 fois plus longue que la tête et le corps ensemble.

Longueur totale: ♂, 133 mm., queue : 86 mm.; ♀: 131 mm., queue: 81 mm.

COLORATION. — Au-dessus, gris olivâtre, brun jaunâtre ou cuivré, avec ou sans marques, traits, taches ou ocelles noirs et blancs. Habituellement 4 raies longitudinales blanches ou jaunâtres sur le dos et 3 sur chaque côté, plus ou moins bordées de noir ou interrompues. Chez certains sujets, le noir prédomine et les taches sombres peuvent se réunir pour former des raies; d'autres ont une coloration uniforme. Parfois une ligne claire va de la narine à l'œil et bifurque pour former deux branches, celle d'en haut suit la paupière supérieure, l'inférieure atteignant la plaque sous-oculaire. Membres portant des aréoles rondes, jaunes ou blanches, rayées de brun. Au-dessous, blanc luisant à reflets irisés, parfois rougeâtre.

Certains individus ont les lignes pâles prédominantes; chez d'autres, ce sont les taches qui interrompent ces lignes qui l'emportent. On peut donc trouver des échantillons complètement rayés et d'autres semblant marquetés.

Biologie. — Cette espèce au corps grêle et élancé est extrêmement agile; elle vit dans les touffes d'herbes des terrains stériles et sablonneux, les garrigues, les dunes situées entre les étangs et la mer. Elle se creuse au pied des joncs ou des herbes un trou peu profond qui lui sert de retraite au moindre danger. Sa nourriture est semblable à celle des autres Lézards que nous avons mentionnés dans les pages précédentes. Elle se déplace avec une grande rapidité et harmonise ses couleurs avec celles du terrain. Selon MOURGUE (1908) sa distribution en Provence s'arrête à peu près avec celle de l'olivier; lorsqu'on le saisit, l'animal pousse un cri analogue au crissement d'un bouchon dans le goulot d'une bouteille.

Signalée des départements des Bouches-du-Rhône (environs de Marseille, région de Cassis), Hérault (Grau-du-Roi, Sète, Palavas), Gard, Vaucluse (environs d'Orange; sur la Montagnette, près de Boulbon), Drôme (environs de Montélimar) (M. MOURGUE).